

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

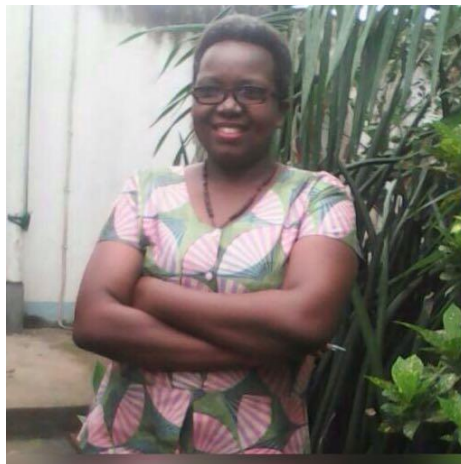
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°36 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Semaine du 5 décembre au 11 décembre 2016



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, Trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 11 décembre 2016, au moins 373 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0.INTRODUCTION</i>	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	4
<i>I.1.DES CAS D'ALLEGATIONS ET DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	4
<i>I.2. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES</i>	4
<i>I.3. DES CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS</i>	6
<i>I.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES</i>	6
<i>I.4.1. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES</i>	6
<i>I.4.2. DES CAS DE DETENTIONS ILLEGALES</i>	9
<i>I.5.JUSTICE EQUITABLE</i>	10
<i>I.6. DES CAS DE VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	12
<i>I.7. DU DROIT A LA SECURITE ALIMENTAIRE</i>	12
<i>II. DES FAITS SECURITAIRES</i>	13
<i>II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRE</i>	13
<i>II.2. ATTAQUES ARMEES</i>	13
<i>II.3 D'AUTRES FAITS RAPPORTES</i>	13
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	16

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNI : *Carte Nationale d'Identité*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

CPP : *Code de Procédure Pénale*

DCE : *Direction Communale de l'Enseignement*

EAC : *East African Community*

ECOFO : *Ecole Fondamentale*

FNL : *Front National de Libération*

FRODEBU : *Front pour la Démocratie au Burundi*

MSD : *Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie*

OBR : *Office Burundais des Recettes*

ODH : *Observateur des Droits Humains*

OPJ : *Officier de Police Judiciaire*

PJ : *Police Judiciaire*

PSI : *Police de Sécurité Intérieure*

RDC : *République Démocratique du Congo*

SNR : *Service National de Renseignement*

UA : *Union Africaine*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 3 personnes ont été tuées, au moins 1 cas de torture, au moins 10 personnes ont été portées disparues et au moins 165 personnes ont été arrêtées arbitrairement par la police burundaise en collaboration avec des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir.

La situation des droits de l'Homme se caractérise par des opérations répétitives de fouilles perquisitions et des actes de terrorisme organisés par des jeunes Imbonerakure contre des présumés opposants du pouvoir en place. Ils arrêtent, torturent, tuent des citoyens et violent la loi dans l'impunité totale.

Ce bulletin évoque un état d'intolérance politique qui dépasse les limites de l'acceptable dans le pays. Il relève des cas d'arrestations arbitraires dont sont victimes des opposants politiques du CNDD, FNL aile d'Agathon Rwasa et du MSD. Une vague d'arrestations a été déclarée pendant cette période du rapport en province Makamba. La zone urbaine de Musaga en Mairie de Bujumbura et certaines localités du pays présumées être contre le pouvoir du CNDD-FDD continuent d'être la cible des opérations policières de répression.

Ce bulletin revient sur des faits de violation du droit à une justice équitable et sur le droit à la sécurité alimentaire qui est continuellement menacée au Burundi. Des taxes abusives, des contributions forcées au profit du parti au pouvoir et des institutions de l'Etat ainsi que des détournements des aides aggravent la situation socio-économique des ménages burundais. Les cas des conducteurs des taxi-vélo et des aides en province Kirundo détournées sont relevés dans ce bulletin.

Il évoque aussi des cas de violences basées sur le genre et des violences sexuelles qui sont le lot quotidien des femmes burundaises. Au moins deux cas de violences sexuelles envers des petites filles ont été relevés en province Cibitoke.

Ce bulletin émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de différents partenaires susceptibles d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES CAS D'ALLEGATIONS ET DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

Une personne tuée en commune et province Ngozi

Une personne connue sous le surnom de Mkono a été tuée fusillée par la police en date du 9 décembre 2016 dans le quartier Muremera, au centre-ville de la province Ngozi. Selon des sources sur place, la personne tuée était recherchée par la police qui l'accusait de vol de vache. Les mêmes sources disent ne pas comprendre comment la police a usé d'une force disproportionnée alors que la victime n'avait pas d'armes sur elle.

I.2. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES

Sept détenus de la prison de Mpimba sans nouvelles de leur destination

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 novembre 2016 indique qu'après d'incessantes convocations au bureau de la direction de la prison centrale de Mpimba, 7 détenus ont été transférés vers une destination non encore connue le 30 novembre 2016.

Des sources en provenance de la prison de Mpimba en Mairie de Bujumbura affirment ne pas avoir de nouvelles sur les détenus Jean Claude Ndayishimiye et Gérard Nahimana, tous membres du parti MSD,

Derrick Muyaga, accusé de collaboration avec des rebelles, Franck ainsi que le nommé Makata, des Imbonerakure du CNDD-FDD, accusés par leurs compères d'être à la solde de la direction de Mpimba pour rapporter les faits et gestes des prisonniers. Leurs familles disent ne pas savoir où les leurs ont été transférés et craignent pour leur sécurité. Des témoins affirment avoir vu ces détenus menottés sortir de la prison centrale de Mpimba, en compagnie des policiers qui étaient commandés par le directeur de la prison.

Personne dans cette prison n'avait compris pourquoi Franck et Makata, des confidents du directeur, avaient été destitués de leurs fonctions de chefs de sécurité à la prison et conduits en même temps que les 5 autres vers un lieu inconnu jusqu'à ce moment.

Un pasteur de l'église Rehoth porté disparu en Mairie de Bujumbura

Le représentant légal de l'église Rehoth du Burundi, Jean Louis Musanabasize, est porté disparu depuis lundi le 5 décembre 2016. Selon des témoins, la victime avait répondu à une convocation du Tribunal de résidence de la zone urbaine de Ngagara, suite à une plainte qui avait été déposée par son adjoint Ferdinand Munyaneza. Un véhicule TI du SNR l'a enlevé en cour de route et l'a conduit à une destination jusqu'ici inconnue, selon notre source. Les deux leaders d'église entretenaient depuis quelques jours un conflit lié à la gestion des fonds de cette Eglise. Une autre cause du conflit est le fait que le leader de l'église, Jean Louis Musanabasize, avait refusé à son adjoint le droit d'avoir une seconde épouse et venait de réunir l'Assemblée générale de l'Eglise pour obtenir leur soutien contre cette polygamie d'un pasteur d'église.

Jean Louis Musanabasize avait convoqué les pasteurs de l'intérieur du pays. L'ordre du jour était la polygamie qui caractérisait le pasteur Ferdinand. Celui-ci venait d'abandonner sa femme vivant à l'intérieur du pays, pour prendre une deuxième épouse. Pour l'Assemblée générale, « ce comportement n'était pas digne d'un pasteur de l'Eglise », rapporte un fidèle de l'église Rehoth.

Selon des sources proches de cette église, Jean Louis Musanabasize a commencé à recevoir des menaces d'assassinats, quelques temps après la réunion.

« Celui qui voulait épouser une 2^{ème} femme a alors adopté une stratégie de semer la terreur parmi tous ceux qui se sont opposés à ce second mariage jusqu'à leur dire qu'il va les faire tuer et les jeter dans la rivière Kanyaru. Le pasteur avait eu le soin de révéler ces menaces à d'autres pasteurs », rapportent ces mêmes sources.

Après ces menaces, le Représentant Légal de l'église Rehoth a été accusé de détournement des fonds de cette église. L'argent aurait été détourné le jour de l'Assemblée générale qui devait analyser le cas de polygamie du représentant suppléant. C'est ce dernier, Ferdinand Munyaneza, qui a justement accusé son supérieur.

Le jour de l'Assemblée, il a retiré 290.000 fbu des caisses de l'église. L'OPJ qui avait ce dossier lui avait conseillé de déposer plainte auprès du tribunal, poursuivent nos sources.

C'est dans ces circonstances que Jean Louis Musanabasize, le représentant légal de l'Eglise est porté disparu depuis le 5 décembre 2016. Son adjoint Ferdinand Munyaneza a collaboré avec des agents du SNR pour commettre le forfait, selon les mêmes sources.

Une personne enlevée et portée disparue en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

Le nommé Remy Ntishumbusha, habitant du quartier de Musaga, en commune Muha, Mairie de Bujumbura, a été enlevé en date du 9 décembre 2016 au centre-ville de la Mairie de Bujumbura puis conduit dans un endroit jusqu'ici inconnu. Sa famille l'a cherché dans différents cachots de la ville mais en vain. Elle craint pour sa sécurité dans un contexte où beaucoup de jeunes de ce quartier contestataire du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza, ont été tués, enlevés et portés disparus dans les mêmes circonstances.

Un représentant du parti CNDD arrêté et porté disparu en province Makamba

Amani Masumbuko, représentant du CNDD Nyangoma en province Makamba est porté disparu depuis le 8 décembre 2016. Selon des sources de sa famille, la victime avait été arrêtée dans une opération d'arrestation entamée contre des membres ou présumés membres des partis politiques de l'opposition. Cette même source dit être à la recherche de la victime et demande à tout instant à la police de montrer la destination prise par cette personne innocente.

I.3. DES CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS

Une personne torturée sur la colline Bigwa, zone Ruyaga, commune Kanyosha, province Bujumbura rural

En date du 9 décembre 2016, vers 21 heures, Lionel Nduwimana, membre du parti MSD, profession de maçon, a été torturé sur la colline Bigwa, zone Ruyaga, commune Kanyosha, province Bujumbura rural. Selon des témoins, la victime est tombée dans un groupe de jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD en patrouille nocturne lorsqu'elle rentrait chez elle qui l'ont malmené et battu. Le croyant mort, les bourreaux l'ont laissé sur le lieu du crime après lui avoir soutiré tout ce qu'il possédait. Il a par la suite été secouru par des voisins et des membres de sa famille qui l'ont conduit dans l'hôpital de la croix rouge situé au quartier Kigobe, en Mairie de Bujumbura.

I.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES

I.4.1. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Vingt et une personnes arrêtées pour participation aux bandes armées en province Makamba

Dans la matinée du 10 décembre 2016, six personnes membres du parti CNDD de Léonard Nyangoma, ont été arrêtées par la police sans mandat en province de Makamba. Trois d'entre elles sont originaires de la commune Makamba et 3 autres de la commune Nyanza-Lac. Selon des sources sur place, il y a parmi ces personnes arrêtées un policier.

Dix personnes originaires des communes Makamba et Vugizo en province Makamba, et cinq autres des communes Vyanda, Rumonge et Mugamba en province Bururi avaient été également arrêtées en date du 7 décembre 2016 en commune Kayogoro, province Makamba. Selon une source policière, elles sont accusées d'avoir tenté de voler les munitions à la 520^{ème} brigade de Kayogoro. La même source indique que ces personnes ont été conduites au cachot du commissariat de police en province Makamba en date du 8 décembre 2016. Les témoins et les victimes rejettent cette accusation et dénoncent avoir été victime d'une rafle policière qui visait des personnes non originaires de la commune Kayogoro. Des habitants de la commune Kayogoro dénoncent le comportement de méfiance et de peur d'une rébellion qui pousse la police et l'administration locale à arrêter des gens innocents.

Quatre jeunes hommes arrêtés sur la colline Mugendo-ruko, commune Mugamba, province Bururi

En date du 9 décembre 2016, quatre jeunes hommes travaillant sur un chantier local ont été arrêtés par les policiers et les militaires sur la colline Mugendo-ruko, commune Mugamba, province Bururi. Les sources sur place indiquent que les forces de l'ordre sont intervenues après avoir reçu des faux renseignements de la part des jeunes Imbonerakure qualifiant ces personnes arrêtées de rebelles. Ces dernières ont été relâchées par la suite.

Au moins 90 personnes arrêtées en province Muyinga

En date du 7 décembre 2016, quatre-vingt-dix personnes ont été arrêtées par les forces de l'ordre en province Muyinga. Selon des témoins, la majorité de ces personnes était des mendiants, des enfants de la rue et des prostituées présumées. L'administrateur de la commune Muyinga, Philippe Nkeramihigo, indique qu'elles ont été arrêtées dans le but de lutter contre la délinquance. Ces personnes arrêtées dénoncent une injustice à leur encontre et demandent d'être libérées étant donné qu'elles n'ont commis aucune infraction. Les filles et femmes accusées de se prostituer lancent un défi à la police et réclament des preuves qui prouvent qu'elles s'adonnent à ce métier.

Trois travailleurs domestiques arrêtés en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

Trois travailleurs domestiques ont été arrêtés lors d'une fouille perquisition organisée par des militaires et policiers dans la matinée du 7 décembre 2016 dans le quartier Kinanira IV de la zone Musaga en Mairie de Bujumbura. Ils ont été conduits dans le cachot du poste de police se trouvant au chef-lieu de la zone urbaine Musaga, accusés de n'avoir pas avec eux des badges de service instaurés par l'administration municipale.

Les habitants de la zone urbaine de Musaga se plaignent du comportement de la police qui prétexte des fouilles perquisitions pour les malmenés. Dans une peur panique, ceux qui se préparaient à se rendre à leur travail ont été obligés de fermer les portes de leurs maisons. « Quand on est sorti à l'extérieur, on a aperçu des policiers en grand nombre. Ils nous ont dit qu'ils vont faire le contrôle des badges des domestiques. On a eu peur car ils se déplaçaient en masse. Ces policiers ont effectué une fouille perquisition à Kinanira IV et aucune arme n'a été saisie », témoigne un habitant.

Cependant, n'ayant rien trouvé, les policiers ont changé de mission en commençant à contrôler les badges de service des domestiques. Au bout de l'opération, quatre domestiques ont été appréhendés, mais l'un d'eux a pris le large, selon des témoins.

Ils ont arrêté 4 domestiques, mais l'un d'eux a pu s'échapper, laissant sa CNI. Les policiers ont dit qu'il doit être arrêté, explique un témoin. La population de la zone Musaga s'inquiète de ces incessantes fouilles perquisitions policières.

Une autre fouille perquisition a été menée au quartier Mutanga-sud à l'avenue Kayongozi, commune urbaine de Mukaza. Aucune personne n'a été arrêtée.

Le même jour, une fouille perquisition a aussi été organisée dans la zone urbaine de Kinindo où des travailleurs domestiques ont été contraints de se faire inscrire de force dans un collectif des associations des travailleurs domestiques instauré par l'administration municipale qui distribue des badges à raison de 7.000 fbu chacune.

Certains d'entre eux disent ne pas comprendre pourquoi la police collabore avec cette association pour les contraindre à adhérer à cette dernière. Ceux qui se sont fait inscrire sont rentrés immédiatement après avoir eu un reçu sur lequel sont mentionnés le nom, le prénom, le montant payé et le motif de cette carte.

Une personne arrêtée en commune Giharo, province Rutana

En date du 5 décembre 2016, vers 13 heures, J Pierre Nzoyisaba, membre du FNL aile d'Agathon Rwasa, a été arrêté sur la colline Butezi, commune de Giharo et conduit au cachot de poste de police de Gihofi. Selon un témoin, la victime a été arrêtée par Sylvain Rurihafi, président provincial de la ligue des jeunes Imbonerakure et adjoint du président communal du parti au pouvoir, Rénovât Hakizimana, l'accusant injustement de prostitution. La police l'a retenu dans ce cachot mais l'a libéré après lui avoir fait payer une

somme de 200.000 fbu d'amende, le lendemain. La victime et ses collègues dénoncent des actes de terrorisme pour les contraindre à adhérer de force au CNDD-FDD.

Trois jeunes arrêtés en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 8 décembre 2016, vers 10 heures 15 minutes, 3 jeunes gens Léopold Ndikubwayo, Egide Nsengiyumva, et Déo Nkuzimana, tous membres du parti MSD, ont été arrêtés sur la colline Sigi, zone Mayuyu, commune Mukike, province Bujumbura rural. Selon des témoins, la police du poste de police de Mayuyu avait fait une fouille perquisition dans leurs ménages avant de les arrêter. Pourtant, rien de compromettant n'avait été trouvé dans leurs maisons. Les victimes ont été conduites immédiatement dans le cachot de ce même poste de police.

Un éleveur des vaches arrêté en zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza

En date du 7 décembre 2016, un éleveur de vaches du nom de Célestin Karikurubu a été arrêté en zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza. Selon des témoins, il a été accusé par le Major du camp Muzinda du nom de Nzeyimana de calomnies envers les institutions de l'Etat lorsque des agents de l'environnement voulaient lui faire taxer 50.000 fbu par vache alors que ce dernier avait déjà payé à l'OBR 20.000 fbu par vache. Il a été conduit et incarcéré à la Brigade de la commune Gihanga.

Un jeune garçon arrêté au quartier de Kabondo, zone urbaine de Kinindo, en Mairie de Bujumbura

En date du 6 décembre 2016, vers 15 heures, un jeune garçon du nom de Pascal Mazameza, alias Pacis a été arrêté au quartier Kabondo, zone urbaine de Kinindo en Mairie de Bujumbura. Selon des témoins, ce jeune garçon innocent a été arrêté par des agents du SNR commandés par le commissaire de police Mathias Niyonzima alias Kazungu. Il a été immédiatement conduit au cachot du SNR tout près de la cathédrale Régina Mundi au centre-ville de la Mairie de Bujumbura. Sa famille s'inquiète du sort qui lui est réservé et ignore les raisons de cette arrestation.

Seize femmes accusées de prostitution arrêtées en commune Buhiga, province Karusi

En date du 6 décembre 2016, seize femmes accusées de prostitution ont été arrêtées en commune Buhiga, province Karusi. Selon le commissaire provincial de la police Jérôme Ntibogora, ces femmes portent atteinte aux mœurs burundaises et contribuent à l'insécurité. Elles sont détenues au cachot du poste de police de la commune Buhiga. Certaines d'entre elles crient à l'injustice et exigent des preuves qui démontrent ces accusations arbitraires, selon elles. La police et l'administration locales exigent à ces femmes de payer chacune une amende de 30.000 fbu pour mériter leur libération. Ces détenues disent ne pas être à mesure d'avoir cette somme d'argent, même en se prostituant. Elles disent ne pas comprendre pourquoi la police leur exigerait de payer de l'argent tirée de cette même prostitution, qu'elle est censée vouloir combattre.

Quinze personnes arrêtées en commune urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

En date du 6 décembre 2016, quinze personnes ont été arrêtées au quartier Kinanira et conduites au cachot du poste de police en zone urbaine de Musaga, commune Muha, en Marie de Bujumbura. Parmi les personnes arrêtées figurait un militaire en fonction, bras ligoté qui a été embarqué par le commandant du camp Muha. Selon des sources sur place, ces personnes sont soupçonnées de collaboration avec une rébellion qui serait en train de combattre le pouvoir du président Pierre Nkurunziza.

Deux jeunes gens arrêtés en commune Bugabira, province Kirundo

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 décembre 2016 indique que deux jeunes gens Mélance Niyonkuru et Anicet Karekezi, tous âgés de 23 ans, originaires de la colline Rugasa, commune

Bugabira, province Kirundo, ont été arrêtés par la police en date du 4 décembre 2016 et sont détenus au cachot de la P.J Ngozi. Ces jeunes disent avoir été arrêtés injustement et précisent qu'ils rentraient chez eux en provenance de la province Rutana où ils travaillaient. Ils n'ont pas été enregistrés et aucune infraction n'a été retenue à leur charge.

Trois personnes arrêtées en commune Nyamurenza, province Ngozi

Trois personnes Boniface Nyabenda, âge de 35 ans, originaire de la colline Gitare, commune Nyamurenza, province Ngozi, Tharcisse Mfatavyanka, âgé de 35 ans et Jean Marie Nkuzimana, âgé de 18 ans, originaires de la colline Musasa, commune Kiremba, province Ngozi, ont été arrêtées le 7 décembre 2016 à Ngozi et conduites au cachot de la P.J Ngozi où elles sont détenues. Ces détenus disent n'avoir commis aucune infraction et précisent qu'elles étaient en situation de rapatriement en provenance de la RDC. La police indique attendre leur identification au niveau de leur commune d'origine pour qu'elles puissent être relaxées.

Un élève arrêté au chef-lieu de la ville de Ngozi

Un élève du Lycée Technique Allexandro Rossi de Ngozi, en 1^{ère} Informatique, Janvier Niyonkuru, âgé de 23 ans, a été arrêté en date du 6 décembre 2016 au chef-lieu de la province de Ngozi. Selon des témoins, c'est un civil du nom de Franck, un agent de l'hôpital autonome de Ngozi, qui l'a conduit, en compagnie de ses collègues, au cachot de la P.J Ngozi, l'accusant de vol simple d'un Flash disk, Microphone et d'une lampe. La victime se trouve dans ce cachot sans dossier.

Deux personnes arrêtées en commune Kiremba, province de Ngozi

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 décembre 2016 indique que les nommés Ezéchiel Uwingirimana, âgé de 26 ans, originaire de la colline Migerero, zone et commune Kiremba, province Ngozi et Vianney Rivuzimana, âgé de 21 ans, de la colline Karangwe, zone Nyagasave, commune Buhinyuza de la province Muyinga, ont été arrêtés en date du 30 novembre 2016. Les détenus disent avoir été arrêtés alors qu'ils n'avaient commis aucune infraction. Ils disent avoir simplement été refoulés du Rwanda par la police rwandaise qui les a remis à la police burundaise sur la frontière de Gasenyi. Le chef du SNR s'est contenté de les garder au cachot du poste de police judiciaire où ils croupissent encore sans aucune preuve de culpabilité.

Un ancien prisonnier libéré mais ré arrêté pour des raisons inconnues en province Ngozi

L'information parvenue à la Ligue Iteka le 9 décembre 2016 indique qu'en date du 23 novembre 2016, Nestor Baryamwabo, âgé de 53 ans, originaire de la colline Ruhongore, commune et province Ngozi, a été arrêté par la police et conduit au cachot de la P.J Ngozi. Dans le registre d'écrou, aucune infraction n'y est mentionnée mais son dossier est au niveau du parquet de la république à Ngozi. Le détenu a comparu au parquet de Ngozi et il a été signifié qu'il est détenu pour l'assassinat. Nestor Baryamwamo avait été libéré sous la grâce présidentielle comme c'est précisé sur son billet de sortie de la prison centrale de Ngozi.

1.4.2. DES CAS DE DETENTIONS ILLEGALES

Six personnes détenues illégalement au cachot de police en province Rutana

Six détenus étaient encore au cachot du poste de police au chef-lieu de la province Rutana en date du 9 décembre 2016, alors que leurs dossiers avaient été clôturés aux différents postes de police de Rutana et transférés en même temps que les retenus au parquet de Rutana entre les dates du 11 novembre et 2 décembre 2016. Malgré la dénonciation répétitive de cette violation flagrante de l'article 37 du CPP, l'autorité judiciaire reste indifférente et ne prend pas de mesures appropriées pour y faire face.

Soixante-quatre personnes arrêtées et détenues arbitrairement aux cachots de la PSI et de la PJ en province Gitega

Dix retenus irréguliers, tous majeurs dont 1 femme, ont été enregistrés lors de notre visite au cachot de la PSI en province de Gitega en date du 8 décembre 2016. Parmi ces retenus, 5 étaient accusés de fabrication et vente de boissons prohibées. Aucun dossier n'était ouvert à leur charge et avaient été arrêtés sans mandats. Deux retenus avaient été arrêtés pour des raisons d'enquête. Un détenu avait été arrêté pour contrôle d'identité et venait de passer plus de 24 heures dans ce cachot.

Cinquante-quatre autres détenus se trouvaient au cachot de la PJ. Vingt-six retenus dont 3 femmes et une mineure du nom de Pascasie Sinzobatohana, âgée de 15 ans, originaire de la colline Musenga, commune Mutumba, province Karusi, étaient sous responsabilité de la PJ. Ce mineur était accusé d'enlèvement d'un enfant.

Pour 4 retenus, le délai légal de rétention de 7 jours était dépassé et aucune prorogation n'avait été accordée.

Vingt-huit détenus dont 2 femmes étaient sous la responsabilité du Parquet de Gitega. Ces derniers étaient sans pièces justificatives de leur détention.

Dans le même cachot étaient retenus 14 mineurs qui avaient été arrêtés lors d'une rafle effectuée par la police dans le centre-ville de Gitega. Les ODHs ont plaidé pour leur mise en liberté avec succès. Après leur libération, ils ont été conduits jusque dans leurs collines natales.

Sept personnes détenues illégalement au cachot du commissariat en province Muyinga

Sept personnes Anicet Kwizera, âgé de 30 ans, originaire de Mwakiro, Vital Kagara, âgé de 60 ans de la commune Muyinga, et Rwasa, âgé de 20 ans, de la commune Muyinga, sont tous détenus dans le cachot du commissariat depuis le 14 novembre 2016. Pontien Ndiokubwayo, âgé de 27 ans, Joël Niyindeze, âgé de 27 ans, tous 2 de la commune Muyinga, sont également détenus depuis le 16 novembre 2016. Juma Ndayisenga, âgé de 19 ans, originaire de la commune Muyinga, lui aussi est détenu depuis le 17 novembre 2016 au moment où Jean Claude Bimenyimana, âgé de 19 ans, originaire de la commune Muyinga, se trouve dans ce cachot depuis le 20 novembre 2016. Leurs dossiers ont été déjà transmis au parquet de Muyinga par la PJ.

Une personne détenue illégalement en commune Kabarore, province Kayanza

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 décembre 2016 indique qu'en date du 23 novembre 2016, le nommé Jean-Paul Ndimubandi, originaire de la commune Kabarore, province Kayanza, a été arrêté à Mparamirundi, commune Busiga, province Ngozi. Le détenu dit qu'il était à bord d'une moto transportant de l'huile de palme fraudé. C'est ainsi que la police l'a appréhendé et l'a conduit au cachot de la P.J Ngozi. Sa moto a été saisie et le détenu ignore la destination de sa moto. Son dossier se trouve au niveau du parquet de la république à Ngozi et il n'avait pas encore été comparu pour interrogatoire.

1.5. JUSTICE EQUITABLE

Des jeunes Imbonerakure impunis dans un dossier d'assassinat d'un élève en commune Gihanga, province Bubanza

Quatre jeunes Imbonerakure ont bénéficié d'une libération alors que des témoins et des victimes réclament leur responsabilité dans un dossier criminel d'un jeune élève du primaire Faustin Niyonsaba commis au

village IV, en zone Gihanga. Selon des sources sur place ces Imbonerakure ont payé une rançon de 100.000 fbu pour leur libération. L'impunité des crimes commis par cette jeunesse est devenue une triste réalité.

En date du 5 décembre 2016, des Imbonerakure du parti CNDD-FDD poursuivis pour le meurtre et incarcérés au cachot de la police de la commune Gihanga en province Bubanza, ont été relâchés. Ils étaient accusés d'avoir tabassés à mort un élève de la 6^{ème} primaire. Quatre sur les sept d'entre eux ont payé une rançon de 100.000 fbu chacun. Cette libération a rendu la population de Gihanga en colère, car ceux qui avaient réclamé que justice soit faite ont été à leur tour arrêtés et emprisonnés.

Faustin Niyonsaba avait été lynché à mort par des Imbonerakure en patrouille en commune Gihanga, province Bubanza. « On attendait plutôt une décision de justice, mais on nous surprend en les libérant. Quand ils sont arrivés au village, ils nous ont fait peur, et se vantent que quiconque leur veut la prison se verra lui-même emprisonné», témoigne un habitant de Gihanga.

Les instances judiciaires ont changé de cibles. Ceux qui avaient demandé que les Imbonerakure soient poursuivis ont été arrêtés par la police qui les accuse de se rebeller contre l'Etat.

La police a arrêté ceux qui réclament justice pour le jeune assassiné par les Imbonerakure. Le nommé Ciza, ancien chef des Imbonerakure à Gihanga, Sahinguvu et Nsengiyumva ont été arrêtés. On les accuse d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat. Les choses ont changé ici. Quand on ose accuser un Imbonerakure, on te qualifie de rebelle, et voilà c'est la charge d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, s'indigne un autre habitant.

Au cours d'une réunion entre les administratifs, les corps de sécurité et la population en date du 25 novembre 2016, ces responsables avaient pourtant promis à la population de Gihanga que les auteurs de l'assassinat de Faustin Niyonsaba seront tous arrêtés et traduits devant la justice. L'affaire a donc tourné au vinaigre : ceux qui avaient demandé que justice soit faite sont plutôt arrêtés et emprisonnés alors que ceux qui avaient été arrêtés et se vantent haut et fort d'avoir tué cet élève, sont libérés après avoir payé 100.000 francs chacun.

Un témoin-clé arrêté dans l'affaire de meurtre de l'élève Faustin Niyonsaba, en province de Bubanza

Un élu collinaire du Village V de la commune Gihanga, province Bubanza du nom de Célestin Kaburungu est incarcéré depuis le 5 décembre 2016 au poste de police de Gihanga. Selon des sources à Gihanga, Célestin a témoigné sur la mort de l'élève Faustin Niyonsaba, son tort est d'avoir dénoncé au procureur de Bubanza l'implication des jeunes Imbonerakure dans l'assassinat de l'élève Faustin Niyonsaba, un écolier de 15 ans lynché à mort dans la nuit du 19 novembre 2016. La population de Gihanga clame l'innocence de cet élu et demande sa libération. Elle dénonce un moyen de détourner l'attention et de faire distraire les gens dans le but d'intimider toute tentative de continuer à réclamer la justice. Cet élu collinaire est victime d'avoir osé dire la vérité et d'avoir eu le courage de dénoncer les exactions et violations des droits de l'Homme commises par les Imbonerakure du Village V à Gihanga.

Les habitants de Gihanga dénoncent l'impunité instaurée par la police et le parquet qui, au lieu d'arrêter les coupables du lynchage, s'en prennent à un témoin clé.

Il a dénoncé entre autre comment ces jeunes du parti présidentiel donnent les ordres au villageois de rester dans leurs maisons à partir de 20 heures. Cet élu était membre du parti d'opposition FRODEBU.

La population du Village V à Gihanga est en colère suite à l'arrestation de cet élu. Elle trouve injuste qu'un de leurs élus soit arrêté, alors que les auteurs présumés du meurtre de Faustin Niyonsaba se promènent en toute liberté. Ces habitants citent entre autre le chef de ces jeunes Imbonerakure du village V du nom de Jean Bosco Hakizimana, qui ne s'inquiète de rien, alors que plusieurs témoignages le dénoncent comme celui qui a ordonné le lynchage du jeune élève Faustin Niyonsaba.

1.6. DES CAS DE VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Deux cas de viol en province Cibitoke

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 décembre 2016 indique qu'une fillette de 10 ans a été violée par une personne inconnue en date du 30 novembre 2016, en commune Mugina, province Cibitoke. Selon des sources sur place, l'auteur présumé du viol a pris le large.

Une fillette de 12 ans a été violée en date du 27 novembre 2016 en commune Buganda, elle aussi a connu une telle situation, précisent les personnes qui ont assisté la victime avant de la conduire vers une structure de soin localisée non loin de la colline où le viol a eu lieu.

1.7. DU DROIT A LA SECURITE ALIMENTAIRE

La situation économique précaire dans laquelle croupissent des ménages burundais est aggravée par l'instauration des taxes abusives, des contributions excessives forcées imposées par le pouvoir du CNDD-FDD dans presque toutes les provinces du pays, les détournements des aides et des mesures inappropriées et injustes prises par une administration politisée à outrance. En Mairie de Bujumbura, les conducteurs des taxis-vélos se plaignent des exigences financières imposées par les services municipales en complicité avec des associations des taxis-vélo à la solde du parti CNDD-FDD au pouvoir. En province de Kirundo, la population se plaint de détournement des aides.

En date du 7 décembre 2016, les taxi-vélos de la Mairie de Bujumbura ont dénoncé ce qu'ils qualifient de complicité de vol entre les dirigeants des associations des taxis vélos, la police et la Mairie de Bujumbura. Ces taxi-vélos disent que ces associations cherchent toujours des prétextes pour leur soutirer de l'argent.

Ces associations SOTAVEBU et SOTAVEDEBU ont obligé ces taxi-vélos d'acheter en effet un gilet pour 13.000 fbu et une plaque pour vélo de 8.000 fbu sans oublier 1.000 fbu perçus chaque mois comme frais de cotisation au sein de l'association. Chaque jour, ces taxi-vélos payent 100 fbu en plus qui vont dans les caisses de ces associations. Une carte de service de 3.000 fbu d'une validité de 5 ans doit aussi être payée par chacun des conducteurs de taxi-vélos. Ces derniers trouvent que ces montants sont excessifs. Ces taxis vélos demandent au gouvernement de suspendre ces mesures si non ils seront obligés d'abandonner ce métier. Les plaques pour vélo sont de deux sortes. Une de couleur jaune est pour les taxi-vélos et une autre de couleur blanche pour les vélos d'usage privé.

Des analystes économiques dénoncent la volonté des services de l'Etat et du parti CNDD-FDD de collecter les fonds pour leur fonctionnement au détriment des ménages burundais qui souffrent de faim. Cette collecte forcée d'argent est faite dans un contexte où le budget de fonctionnement est en mal de permettre la survie aux institutions de l'Etat, selon une source du Ministère des finances burundais.

Détournement des aides en nourriture destinées à la population de la commune Busoni, province Kirundo

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 décembre 2016 indique que la population de la commune Busoni, province Kirundo se lamente en disant que les autorités locales et l'administrateur de la commune Busoni détourne les aides qui lui étaient destinées. Selon des sources sur place, en date du 4 décembre 2016, deux camions Fuso remplies de boutures de manioc ont été détournées par l'administrateur Marie Claudine Hashazinka.

Le conseil communal avait proposé une réunion pour limoger l'administrateur mais le président du parti CNDD-FDD a refusé que cette réunion soit tenue dans le but de protéger l'administrateur.

Une mesure injuste contre un commerçant, en zone Mukerwa, commune Nyarunazi province Kirundo

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 décembre 2016 indique qu'en date du 29 novembre 2016, une boutique d'un commerçant du nom de Ntirandekura, membre du parti FRODEBU Nyakuri, a été fermée par l'administrateur communal de Kirundo après lui avoir exigé de payer des contributions forcées pour la construction du marché de Kananga, situé dans la zone Murore à environs 20 km de la commune Nyarunazi. Cette mesure injuste a touché ce commerçant pour la simple raison qu'il appartient à un parti politique de l'opposition, selon un membre de sa famille interrogée.

II. DES FAITS SECURITAIRES

II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRE

Un cadavre d'une femme retrouvé dans un boisement en commune Kabarore, province Kayanza

En date du 6 décembre 2016, un corps sans vie d'une femme appelée Julienne Nizigiyimana, a été retrouvé dans un boisement sur la colline Gisagara, sous colline Kabuhura, zone Rugazi, commune Kabarore, province Kayanza. Selon des témoins qui ont vu le cadavre, cette personne est morte poignardée sur la tête.

II.2. ATTAQUES ARMEES

Une femme tuée dans sa maison en commune et province Ngozi

En date du 5 décembre 2016, la nommée Emmanuella Nduwimana, a été assassinée dans sa maison se trouvant sur la colline Hina, commune et province Ngozi. La police a mis la main sur des présumés auteurs du crime qui sont détenus au cachot de la P.J Ngozi, pour des raisons d'enquête.

II.3 D'AUTRES FAITS RAPPORTES

Cinq directeurs des ECOFO en cavale pour fraude des points des élèves candidats des écoles d'excellence

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 novembre 2016 indique que les directeurs des écoles fondamentales de Ryakamba I, Bandaga, Gasare, Murambi, Mpemba, et Burarana, tous de la province Kayanza, ont pris le large. Selon des sources sur place, les uns étaient accusés d'avoir envoyé des candidats à l'école d'excellence qui ne sont pas de leurs écoles, moyennant une somme d'argent en guise de corruption. Les autres n'ont pas donné les enfants qui devraient participer à l'examen de sélection. Le directeur de l'enseignement communal de Matongo, lui aussi est en cavale. Il essayait de tout faire pour couvrir ces directeurs. Le ministère de l'éducation a ordonné le remplacement de ces responsables des Ecoles fondamentales mais ce DCE de Matongo a refusé de proposer les noms des remplaçants.

Selon notre source d'information, un de ces cinq directeurs a été arrêté. Lors de la comparution devant le procureur de la république à Kayanza, il s'est fait accompagner par le vice-président du parti CNDD FDD au niveau provincial. Ce responsable du parti au pouvoir à Kayanza, il était président du parti dans la commune de Matongo quand ces directeurs ont commis ces fautes.

Cette même source indique que le chef de l'Etat Pierre Nkurunziza a tenu une réunion avec les services en commune Gatara de la province Kayanza le 1 décembre 2016, et a ordonné l'arrestation des directeurs fautifs.

Ces mêmes cas de fraudes ont été dénoncés dans les provinces de Cibitoke et Ngozi. Avec l'année scolaire 2016-2017, des écoles d'excellence ont été créées dans chaque région. Les premiers

des classes de 6^{ème} année étaient invités à passer le test de sélection qui a eu lieu en mi-septembre 2016. Les élèves sélectionnés auront le privilège de suivre les études gratuitement.

Le gouvernement du Burundi prend des mesures controversées à l'égard des chefs des missions diplomatiques accréditées à Bujumbura

Désormais, les chefs de missions diplomatiques invités aux cérémonies officielles devront y répondre physiquement. Ils ne peuvent se faire représenter que lorsqu'ils sont en dehors du pays d'accréditation et que cela a été notifié au ministère des Relations Extérieures et de la coopération internationale. Cela ressort d'une note verbale que le ministère des relations extérieures et de la coopération internationale a récemment adressée aux missions diplomatiques et consulaires ainsi qu'aux organisations internationales accréditées à Bujumbura. Selon certains diplomates burundais, la mesure est inopportune et pourrait entacher ou aggraver les relations diplomatiques avec le Burundi. Selon des anciens diplomates burundais, un chef de mission diplomatique peut tomber malade à la dernière minute alors qu'il était invité à une cérémonie officielle. Il a le droit de se faire représenter à condition qu'il avise à temps les concernés. Ces diplomates burundais rappellent qu'un ambassadeur doit servir avant tout son pays d'origine et peut se retrouver obligé de ne pas se présenter physiquement dans une cérémonie officielle du pays suite à ces obligations du travail. Les mêmes diplomates burundais affirment que la procédure normale des choses autorise au chef de mission diplomatique de désigner un autre agent diplomatique pour qu'il aille lui représenter en cas d'un empêchement.

La même note précise également que les demandes d'audience auprès des autorités du pays seront introduites par une note verbale adressée au ministère des relations extérieures et de la coopération internationale au moins 10 jours avant la date souhaitée pour l'entretien. Même les demandes d'autorisation de survol et d'atterrissage doivent être communiquées à temps en prenant soin de préciser l'objet de la mission, les membres de la délégation et ceux d'équipage, les plans de vol, les dates d'arrivées, de départ ainsi que les caractéristiques nécessaires de l'avion devraient être notifiées à ce ministère.

En outre, les invitations aux cérémonies des fêtes nationales et autres activités adressées aux membres du gouvernement passent obligatoirement au ministère ayant les relations extérieures dans ses attributions. Le lieu des cérémonies des fêtes nationales doit être communiqué aux moins 10 jours avant la date des cérémonies.

Quatre magasins et deux pharmacies partis en fumée tout près de l'ancien marché central, en Mairie de Bujumbura

L'incendie s'est déclaré le matin du 7 décembre 2016, à la jonction des avenues de l'ancien marché central de Bujumbura et celle de l'enseignement, en face de la Banque Nationale du Développement Economique «BNDE». Les six magasins de « Chez Diko » dont quatre ont été complètement ravagés et 2 partiellement touchés, contenaient des différents articles notamment les habits et des ustensiles de cuisine. Deux pharmacies vétérinaires et humaines ont été également réduites en cendres. Selon l'un des propriétaires de ces pharmacies, la perte est estimée à la hauteur de 30 millions de fbu, car rien n'a pu être sauvé.

Le porte-parole de la Police Pierre Nkurukiye s'est exprimé via son compte Tweeter et a affirmé que cet incendie est dû au court-circuit. La grande majorité des propriétaires de ces magasins de «chez Diko», étaient des anciens locataires de l'ancien marché central de Bujumbura qui a été ravagé par un incendie le 27 janvier 2013.

Des fouilles perquisitions inquiétante dans le quartier Rango, commune et province de Gitega

En date du 7 décembre 2016, une fouille perquisition a été organisée dans la ville de Gitega. Cette opération a été dirigée contre le quartier de Rango, un quartier considéré par le pouvoir burundais comme majoritairement occupé par des opposants politiques. Lors de cette fouille, aucune arme n'a été saisie mais trois paires de bottines ont été trouvés chez un commissaire de police en fonction et d'autres chez les

militaires et policiers en retraite. La fouille était dirigée par le commissaire provincial de Gitega, Melchior Hakizimana. Les habitants de ce quartier s'inquiètent des fouilles intempestives aux allures intimidantes organisées dans ce quartier de Rango au moment où des opérations de ce genre ne sont jamais organisées dans d'autres quartiers.

Une alerte par l'ambassade des USA d'une menace des terroristes en Mairie de Bujumbura

L'ambassade des Etats-Unis d'Amérique au Burundi alerte ses citoyens vivant au Burundi de prendre des mesures de sécurité. Dans son message d'alerte, l'ambassade des Etats-Unis dit que des informations indiquant que des attaques des groupes terroristes pourraient être organisées au cours du mois de décembre 2016. L'ambassade demande aux américains d'éviter certains endroits de la ville de Bujumbura tels que les restaurants et les boîtes de nuit de la localité de Kajaga, les restaurants sur les plages, des lieux publics où l'insécurité est prévisible. Le personnel de l'Ambassade est appelé à être vigilant pour des activités suspectes et de suivre chaque jour les flashes d'information locale pour de nouvelles informations.

Une présence suspecte des Imbonerakure dans la commune de Burambi, province de Rumonge

Une peur panique a envahi les habitants de la commune Burambi, province de Rumonge. Selon des sources sur place, une présence inquiétante des jeunes individus dans des ménages des autorités locales fait peur aux habitants déjà traumatisés par des opérations policières de répression. Il y a 2 semaines qu'ils voient beaucoup d'Imbonerakure des provinces de Ngozi et de Kirundo venir s'installer dans leur commune. La population est inquiète car elle ne connaît pas la raison de cette présence. Elle dénonce par exemple une présence de jeunes inconnus chez Elie Ndikuriyo et Isaac, conseiller à la commune de Burambi. Il y a aussi le directeur de l'ECOFO de Kanda de la zone Maramvya qui héberge jusqu'à plus de 3 personnes chacune. Pendant la nuit, ces Imbonerakure mettent des tenues militaires, portent des fusils et font des rondes nocturnes, selon les témoins. Prime Ndayisenga, le chef de zone Maramvya, dit que ce sont des rumeurs. La population de cette zone demande aux forces de l'ordre et aux ODHs de suivre de près cette situation car les activités de ces Imbonerakure les inquiètent.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations de droits de l'Homme, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

La hantise d'une rébellion imminente qui combat le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza est la source de multiples cas de tortures, d'enlèvements, d'arrestations arbitraires et d'emprisonnement. Des cas de tortures, d'arrestations et de détentions arbitraires et illégales constituent le lot quotidien des burundais présumés être contre le régime du pouvoir du Président Pierre Nkurunziza.

La ligue Iteka est inquiète de ces différentes violations quasi quotidiennes des droits de l'Homme dans le pays.

Elle déplore le comportement des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD qui sèment la terreur en arrêtant des gens et en commettant des actes d'assassinats et qui jouit de l'impunité totale, avec une complicité sans égale de l'administration publique et des forces de défense et de sécurité.

La ligue Iteka est préoccupée par la situation économique dans laquelle croupissent des ménages burundais, qui est aggravée par des détournements et l'instauration des taxes abusives et des contributions excessives forcées imposées par le pouvoir du CNDD-FDD.

Ainsi, vu la situation continuellement grave des droits de l'Homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande :

A) Au Gouvernement du Burundi

- De mettre fin sans tarder à la violence d'Etat et aux violations des droits de l'Homme en assurant la sécurité et la protection de la population sans discrimination ;
- De démanteler et désarmer la milice de la ligue des jeunes Imbonerakure qui sème la terreur dans le pays et qui s'est substituée à l'administration et aux corps de sécurité, au lieu de chercher à la légaliser ;
- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites et/ou traités par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De mettre fin à l'injustice et à la politique de la terreur, la source de tous les maux qu'a connu le peuple burundais depuis son indépendance ;
- De punir les auteurs des violations de droits de l'Homme devenues quasi quotidiennes dans le pays ;
- De mettre fin aux taxes abusives et aux contributions excessives forcées imposées par l'administration publique dans différentes provinces du pays, qui aggravent la situation économique déjà précaire des ménages burundais ;

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

C) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise.

D) A la Médiation

- De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la constitution et des Accords d'Arusha notamment des milliers des personnes tuées, réfugiées, emprisonnées arbitrairement et des centaines des personnes torturées et portées disparues ;
- De savoir qu'à un conflit politique, une solution politique.

E) EAC

- D'amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;
- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la Médiation.

E) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

F) A la CPI

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s'imposent.